



## Tableau d'avancement au grade de contrôleur principal

**LES ÉLUS QUITTENT LA SÉANCE !**

Lors de la CAPN du 13 septembre 2012, les élus ont exigé que le Directeur Général vienne leur donner des explications. C'est le Directeur des Ressources Humaines de la DGFIP qui est venu expliquer qu'en l'absence d'arrêté Promus-Promouvables, la Direction Générale avait pris la décision d'appliquer un principe de précaution en fixant un taux de promotion à 16 % dans l'attente de décision ministérielle.

Dans ces conditions, et sans visibilité aucune sur la réalité du plan de qualification 2012, les élus ont quitté la séance en signifiant qu'ils ne reviendraient que lorsque serait appliqué un taux de promotion de 21 % correspondant aux engagements pris par le ministre lors de l'audience avec les organisations syndicales le 30 juillet 2012.

**LE RÉSEAU D'ACTION SOCIALE EN PÉRIL !**

Alors que l'administration avait renoncé au projet de régionalisation de l'action sociale au printemps 2011, il semblerait qu'elle ait oublié son engagement réitéré pourtant lors du groupe de travail du 27 mars 2012 : **garantir le maintien du lien de proximité**

**du réseau avec les agents des Finances.**

L'administration continue son entreprise de démantèlement du réseau de l'action sociale de proximité.

En effet, au prétexte de Chorus, c'est une véritable régionalisation rampante qui s'est poursuivie pendant la période estivale. C'est bien une répartition des missions et des fonctions entre l'échelon régional et départemental qui s'opère.

De plus, s'ajoutent des suppressions d'emplois se traduisant par des demandes de réintégration précipitées dans leur administration d'origine pour certains. Les délégués cumulant les deux fonctions sont obligés d'assumer une importante surcharge de travail avec un risque de « burn out ».

L'administration profite sournoisement des départs en retraite des délégués pour instaurer une inter régionalisation de l'action sociale. C'est le cas, par exemple, en Corse du Sud où à l'occasion de l'appel à candidature pour le renouvellement du délégué, l'administration a mis les OS devant le fait accompli, en préfigurant le déclassement en une "sous-délégation". Cette délégation sera rattachée à celle de Montpellier (!) et la régie d'avance permettant de régler très rapidement les aides, secours d'urgence et prêts sera supprimée. C'est bien d'inter régionalisation dont il s'agit et non plus d'une action sociale de proximité.

La nouvelle fiche de poste des délégués ouvrant les candidatures aux seuls cadres B en département et cadres A en région, restreint le nombre de candidats potentiels, d'autant que les directions locales ne se gênent plus pour émettre un avis défavorable par manque d'effectifs, mesure contre laquelle **FO** s'insurge.

La réglementation prévoit qu'«un délégué est choisi à l'issue d'une procédure d'appel à candidatures parmi les agents du Ministère en fonction dans le département », **FO** s'oppose donc à toute limitation de grade et hiérarchisation des fonctions. Le dialogue social prétendument affiché par l'administration n'est qu'une vue de l'esprit.

Depuis des mois, cette même administration «ballade» les acteurs de l'action sociale, les bénéficiaires et les organisations syndicales représentatives. **FO** réaffirme la nécessité d'un réseau d'action sociale de proximité, avec des délégués de tous grades, élus, et disposant de toutes les prérogatives attachées à leurs fonctions.

**FO** reste opposée à la régionalisation de l'action sociale et exige le maintien des moyens humains et budgétaires nécessaires au bon fonctionnement de l'Action Sociale ministérielle.

Sélection TA IDIV 2013

**CAPN des 5 au 11 septembre 2012**

Filière « Encadrement »

Pour la 1ère année était mis en place le dispositif de sélection des inspecteurs de la DGFIP pour l'accès au grade d'Inspecteur Divisionnaire de classe normale (IDiv CN). Il est à noter que les candidats retenus sont inscrits dans un « vivier » et qu'ils ne seront reclassés dans le grade d'IDiv CN que lorsqu'ils auront obtenu un emploi comptable ou non comptable correspondant à ce grade. Ils disposent pour ce faire de 5 tours de mutations / promotions, 1/semestre à compter du 1er janvier 2013.

La sélection est censée reposer sur 3 "piliers", en principe d'égale importance :

- l'avis du directeur local,
- le dossier du cadre (3 dernières feuilles de notation),
- l'entretien de carrière (oral de 30 minutes).

FF	FGP
Le nombre de candidats était de 858.	
466 candidats (54,4 %)	392 (45,6%)
60 % des candidats, soit 514, avaient été retenus au projet avant CAPN :	
302 soit 35,2 % du total et 64,8 % des candidats FF	212 soit 24,7% du total et 54,2% des FGP .

À ce stade, 344 candidats n'étaient pas retenus, ne disposant pas de 3 piliers positifs. L'objet de cette CAPN était donc d'évoquer les dossiers.